



Way of PERFORMANCE

Index de l'égalité professionnelle
femmes-hommes
2023



TEAMWORK.NET



SOMMAIRE

- 01 EFFECTIFS ASSUJETTIS ET PRIS EN COMPTE
- 02 INDICATEUR 1 – ECART DE RÉMUNÉRATION
- 03 INDICATEUR 2 - ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES
- 04 INDICATEUR 3 - ÉCART DE TAUX DE PROMOTIONS
- 05 INDICATEUR 4 - AUGMENTATIONS AU RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ
- 06 INDICATEUR 5 - NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ
PARMI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS
- 07 CALCUL DE L'INDEX 2023



EFFECTIFS ASSUJETTIS ET PRIS EN COMPTE

TRANCHE D'EFFECTIFS ASSUJETTIS DE L'ENTREPRISE : DE 251 À 999 INCLUS

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés : 2023

Période de référence : 01/01/2023 au 31/12/2022

Salariés	Nombre de Salarié
Femmes	135
Hommes	399
Total général	534

Sont obligatoirement exclus de ce périmètre : les apprentis, les titulaires d'un contrat de professionnalisation, les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure (dont les intérimaires), les salariés expatriés, ainsi que les salariés absents plus de la moitié de la période de référence annuelle considérée (sauf pour le calcul de l'indicateur relatif au retour de congé maternité).



INDICATEUR 1 – ECART DE RÉMUNÉRATION

PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Techniciens et agents de maîtrise	NC	NC	NC	NC
Ingénieurs et cadres	1,34%	9,62%	11,15%	13,14%

5,30% Résultat final obtenu à l'indicateur

34 / 40 Nombre de Points obtenus à l'indicateur

Un écart de rémunération est en faveur des hommes



INDICATEUR 2 – ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

Ecart de taux d'augmentation	
Techniciens et agents de maîtrise	NC
Ingénieurs et cadres	1,04%

1% Résultat final obtenu à l'indicateur

20 / 20 Nombre de Points obtenus à l'indicateur

Un écart de taux d'augmentation est en faveur des hommes



INDICATEUR 3 – ÉCART DE TAUX DE PROMOTIONS

Ecart de taux de promotions	
Techniciens et agents de maîtrise	NC
Ingénieurs et cadres	- 0,4%

0,4% Résultat final obtenu à l'indicateur

15 / 15 Nombre de Points obtenus à l'indicateur

*Un écart de taux de promotions est en faveur des femmes
L'écart constaté étant en faveur du sexe le moins bien rémunéré, le nombre de points maximum à l'indicateur est attribué*



INDICATEUR 4 - SALARIÉES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

1	Total
Nombre de salariées de retour de congé maternité	5
Nombre de salariées augmentées à leur retour	5

100% Résultat final obtenu à l'indicateur

15 / 15 Nombre de Points obtenus à l'indicateur



INDICATEUR 5 - NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 SALARIÉS AYANT PERÇU LES PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

	Total
Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations	0
Nombre d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations	10

0 Résultat final obtenu à l'indicateur

0 / 10 Nombre de Points obtenus à l'indicateur
Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.



CALCUL DE L'INDEX 2023

Index de l'égalité professionnelle 2023 pour la société TeamWork
Management France

84 / 100

Total des points obtenus aux indicateurs calculables : 84

Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables : 100

